2024

Guide du candidat au conseil d'administration

Ce document à pour but de vous aider à prendre connaissance du fonctionnement de la SCIC ielo afin de faciliter votre candidature au rôle d'administratrice ou administrateur de la SCIC ielo.

Sommaire

Les étapes de candidature 1
Introduction 2
Le projet ielo 3
L'organisation de la Scic 4
Comment fonctionnons-nous ? 4
Fonctionnement du conseil d'administration 5
La composition du conseil 5
Son règlement intérieur 5
Principe des collèges 6
S'engager au sein du conseil 7
Pourquoi candidater ? 7
Quand candidater ? 7
La charte des valeurs 7
Les engagements en tant qu'administrateurs 8
L'appropriation du projet 8

Les étapes de candidature

1. Prendre connaissance de ce document
2. Avant le 17 mai 14h00 : Compléter le formulaire de candidature : ICI
3. Votre candidature est mise en ligne sur la page dédié : ICI
4. Le 21 mai : Assemblée générale - Votre candidature est soumise au vote
5. Être élu !

Introduction

Chers sociétaires et futurs candidats,

En tant que jeune structure en pleine phase de développement, ielo, notre société coopérative, se trouve confrontée à des défis singuliers et à des opportunités uniques. Conscients de ces enjeux, nous adoptons une procédure de candidature exigeante et minutieuse, privilégiant la sélection de candidats non seulement compétents mais également pleinement engagés.

Notre ambition est claire : constituer un conseil d'administration dont les membres, bien que très sollicités dans leurs engagements personnels et professionnels, trouvent un équilibre harmonieux entre leur contribution à notre projet et leur vie hors de ielo. Nous recherchons des individus prêts à naviguer et à gérer l'imprévu, des personnes qui apporteront non seulement leur expertise mais aussi leur capacité à s'adapter et à innover.

Ce guide de candidature est conçu pour vous aider à comprendre non seulement les attentes et les exigences de votre rôle potentiel au sein du conseil, mais également les valeurs et les principes qui guident notre coopérative. Il résume l'essentiel de ce que vous devez savoir pour prendre part à cette aventure, sans nécessiter une lecture approfondie de tous nos documents statutaires—bien que nous vous encourageons à les consulter pour saisir pleinement la portée de votre engagement.

Aussi, n'oubliez pas que l'équipe de salariés ielo et les actuels administrateurs peuvent vous éclairer sur notre fonctionnement et nos enjeux.

Nous sommes convaincus que la bonne gouvernance commence par la transparence et la clarté dès le processus de candidature. Ce document est donc votre première étape vers une participation éclairée et efficace au sein de notre conseil d'administration, pour contribuer ensemble à l'essor de ielo tout en respectant chaque parcours personnel et professionnel.

Bienvenue dans cette démarche, qui, nous l'espérons, marquera le début d'un engagement fructueux et gratifiant pour vous comme pour toute notre coopérative.

Le projet ielo

L'ambition politique est posée : "l'habitat neuf devra être 100 % biosourcé en 2030, accompagné d'une massification de la rénovation énergétique et d'une réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments."

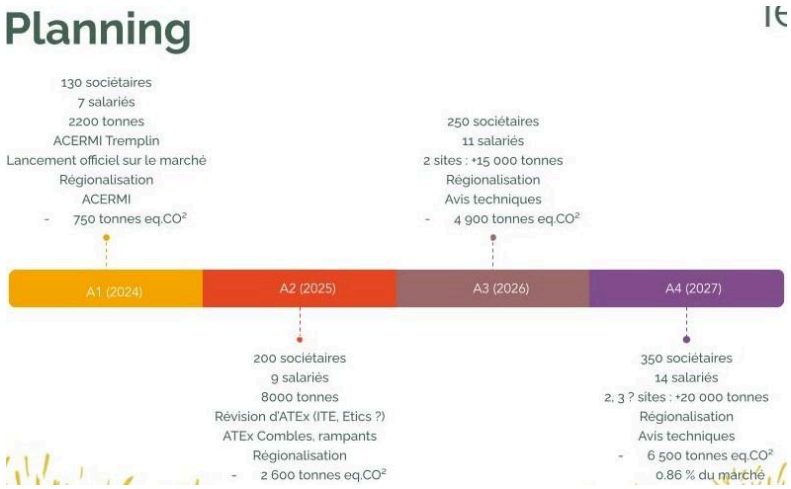
Avec actuellement moins de 10 % de parts du marché et malgré de gros efforts de structuration, les filières d'isolation thermique biosourcée doivent se réinventer et prouver que les matériaux bio et géo sourcés représentent une alternative viable aux solutions conventionnelles dominantes.

Dans nos modes de vie contemporains, la construction de nos lieux de vie, toutes fonctions confondues (travail, loisir, hébergement, santé, etc) est celle qui a le plus d'impacts négatifs sur notre environnement. L'une des façons de limiter ces impacts est de réduire leur consommation d'énergie en les isolant efficacement, qu'ils soient neufs ou existants. Pour aller plus loin encore, on peut choisir d'utiliser des matériaux qui eux-mêmes ont très peu d'impacts à moyen et long terme. Parmi ceux qui en ont le moins, la paille est la plus vertueuse !

C'est de ce constat qu'est né, en 2021, le projet ielo (développement et commercialisation d'isolation en paille hachée).

Outil commun aux divers acteurs de la filière isolation en paille hachée, ielo compte plus de 100 sociétaires à ce jour (agriculteurs, architectes, bureaux d'études, constructeurs de maisons bois, acteurs de l'innovation...), qu'elle fédère autour de objectifs principaux :

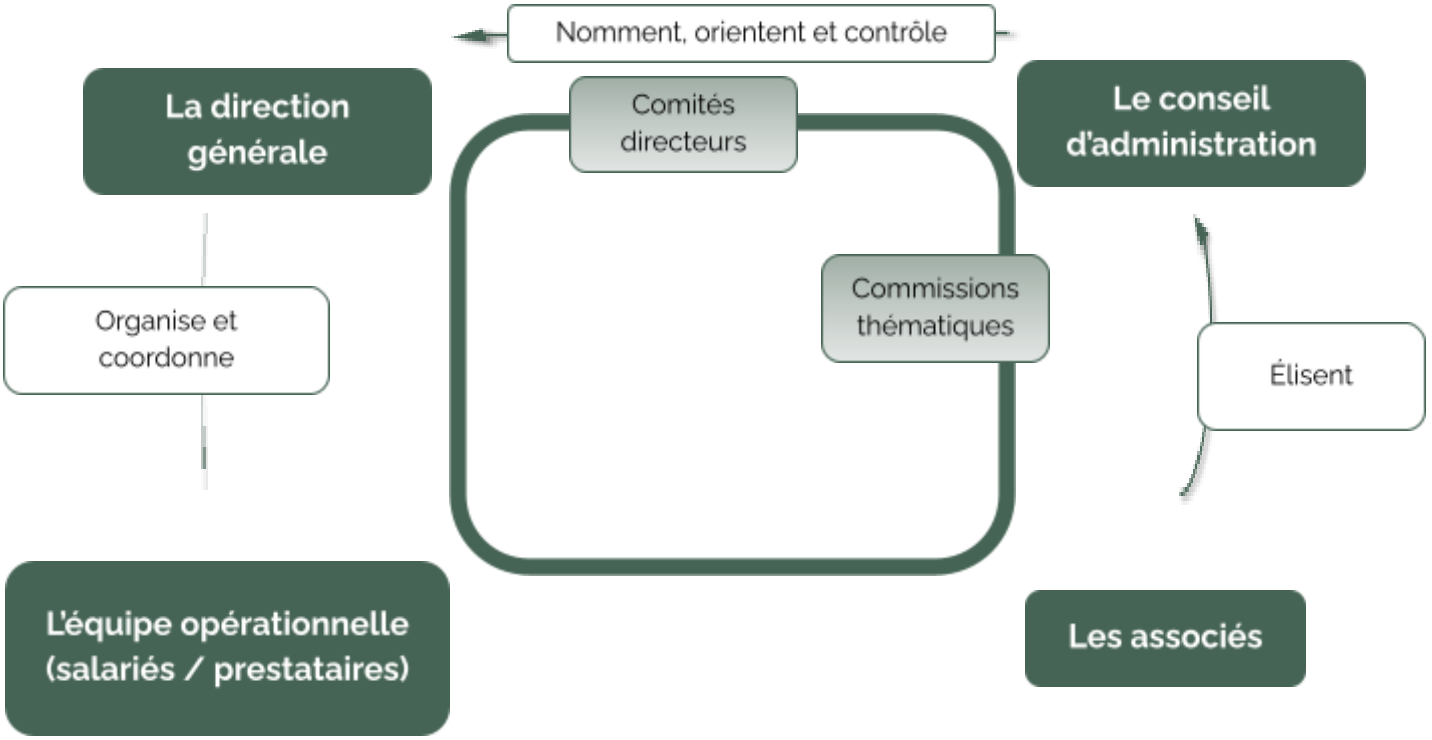
– Valoriser les productions agricoles pour sécuriser les revenus des agriculteurs, stimuler l'économie rurale et faciliter la transition du secteur agricole
– Proposer une solution d'isolation écologique performante et accessible facilement, pouvant se substituer aux solutions dominantes peu vertueuses.



L'organisation de la Scic

Ielo est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) organisée sous la forme d'une société anonyme. Cela induit une organisation à la fois spécifique au modèle coopératif et en même temps basée sur le respect des règles du code du commerce dédiées aux sociétés anonymes.

Comment fonctionnons-nous ?



Les associés sont réunis autant de fois que nécessaire, au moins une fois par an, dans la cadre d'une assemblée générale.

Ils élisent des administrateurs qui, réunis en conseil au moins quatre fois par an, décident des orientations stratégiques.

Le conseil délègue à la Direction Générale le pouvoir et la responsabilité de la mise en œuvre du projet de manière opérationnelle.

En parallèle, des commissions thématiques ont pu être créées de façon à permettre l'engagement d'associés sur des thématiques qui leur sont proches. De même, un comité de direction représentant la fonction production, la fonction commerciale, la fonction ingénierie et managériale, se réunit régulièrement pour coordonner chaque phase de la chaîne de valeur.

Fonctionnement du conseil d'administration

La composition du conseil

Le conseil d'administration se veut représentatif de la diversité du sociétariat. C'est pourquoi chaque catégorie d'associé doit être représentée par un ou plusieurs administrateurs. Veillez donc bien à ce que votre candidature s'inscrive en cohérence avec votre catégorie d'appartenance, sans quoi un afflux trop important de candidature pour une même catégorie pourrait faire prendre le risque qu'aucun des candidats n'obtienne de majorité. Enfin, pour être élu, il convient de disposer du plus grand nombre de voix (en cas de nombre de candidat supérieur au nombre de poste à pourvoir) et à minima de la majorité des votes. Ces votes sont comptabilisés sous la forme de collège de vote.

Rappel de l'article 19.1 des statuts : composition du conseil d'administration

Catégorie d'associé de l'article 12.2	Nombre de siège minimum	Nombre de siège maximum
Salariés	1	2
Clients	1	2
Producteurs	1	2
Prescripteurs	1	2
Partenaires financiers	1	2
Partenaires	1	2
Soutiens	1	2
Total	8	14

Son règlement intérieur

Le conseil d'administration a validé en 2023 un règlement intérieur pour cette instance coopérative.

Il complète les statuts avec des précisions sur les pouvoirs des instances de gouvernance.

Il conviendra, pour le candidat au conseil d'administration, d'en prendre connaissance.

Vous trouverez le règlement intérieur à télécharger : ICI

Principe des collèges

Dans la gouvernance de notre SCIC ielo, les collèges de vote jouent un rôle crucial pour assurer une représentation équitable de toutes les catégories d'associés, même celles moins nombreuses. Chaque collège représente un groupe spécifique d'associés, comme les fondateurs, les salariés, les clients, ou encore les partenaires financiers, et se voit attribuer un pourcentage de droits de vote qui reflète son importance stratégique et son implication dans la coopérative. Cette méthode de pondération des votes est essentielle, car elle permet de garantir que les voix des catégories ayant moins de représentants sont tout de même entendues et ont un poids significatif dans les décisions de l'Assemblée Générale. En ajustant les droits de vote de cette manière, nous nous assurons que chaque décision prise en Assemblée Générale bénéficie d'un large consensus, respectant ainsi la diversité et la spécificité de notre coopérative en phase de croissance et de développement.

Rappel de l'article 18.1 des statuts : collèges de vote

Nom collège	Composition du collège de vote	Droit de vote
Collège A Fondateurs	Tous les membres signataires des statuts au jour de sa création	30 %
Collège B Salariés	Les associés salariés arrivés après la création de la Scic	10 %
Collège C Clients	Les associés clients arrivés après la création de la Scic	10 %
Collège D Producteurs	Les associés producteurs arrivés après la création de la Scic	10 %
Collège E Prescripteurs	Les associés prescripteurs arrivés après la création de la Scic	10 %
Collège F Partenaires financiers	Les personnes morales de la catégorie Partenaires financiers	20%
Collège G Autres associés	Les associés des autres catégories, arrivés après la création de la Scic, notamment Soutiens et Partenaires	10 %

S’engager au sein du conseil

Pourquoi candidater ?

Se présenter comme candidat au Conseil d'Administration d'une SCIC signifie s'engager à promouvoir et à protéger les valeurs et les principes de la coopération, notamment la démocratie, l'équité, et la solidarité, dans le but de répondre aux besoins collectifs de la communauté et de contribuer au développement durable

Quand candidater ?

Le conseil d’administration convoque les associés en assemblée générale. Dans le cas de postes à pourvoir ou à renouveler, la résolution sera inscrite à l’ordre du jour de l’assemblée générale. Aussi, à compter de la réception de la convocation, chaque associé aura la possibilité de soumettre sa candidature au moyen du bulletin de candidature qui lui sera remis.

« Si l’associé peut déclarer sa candidature jusqu’au jour de l’assemblée générale, l’usage de la Scic ielo vise à valoriser et à transmettre toutes les informations sur les candidatures aux associés en amont de l’assemblée générale. Nous vous recommandons donc de les envoyer avant le 17 mai 14h00 »

En effet, une candidature tardive ne pourra pas permettre une communication sur les motivations circonstanciées, tel qu’il est souhaité pour une gestion saine et transparente des instances de décisions.

La candidature doit être complétée par des informations légales sur l’associé (pièce d’identité à jour, déclaration de non-condamnation, coordonnées …) mais également par les motivations qui le conduisent à intégrer ou renouveler un mandat au sein du conseil.

La charte des valeurs

Les fondations de la SCIC ielo sont protégées par une charte des valeurs qui donne le cadre moral au sein duquel s'expriment nos actions.

Vous la trouverez : ICI

Les engagements en tant qu'administrateurs

La candidature au conseil d'administration (CA) est un véritable engagement envers le collectif qui ne peut se réduire à la représentation d'un intérêt particulier. Chaque administrateur est collégialement responsable des décisions prises au sein du conseil. Il engage, par conséquent, sa responsabilité à l'égard des tiers sur les décisions actées en CA. Toute la culture de vie du conseil est mise en œuvre pour assurer :

- La transparence des modalités de prises de décision
- L'écoute des apports circonstanciés et adaptés des administrateurs
- L'enrichissement intellectuel de chaque membre au bénéfice du collectif
- Des prises de décision portées par la recherche du consensus

Les membres du CA n'ont pas pour seul rôle d'apporter leur expertise individuelle; ils ont également pour objectif de collaborer et de construire ensemble, en respectant la diversité des savoirs et des expériences. C'est dans cet esprit de respect mutuel et de responsabilité partagée que le CA de la SCIC pourra véritablement œuvrer pour l'intérêt collectif et le développement durable de la coopérative.

L'appropriation du projet

Les administrateurs de la SCIC ielo doivent connaître l'histoire de la coopérative depuis sa création en 2021, jusqu'à aujourd'hui, et s'imprégner pleinement des défis qu'elle affronte. Pour faciliter cette intégration et garantir une prise de responsabilité effective au sein du conseil d'administration, des séminaires et des sessions de formation continue seront organisés, tout au long de leur mandat. Ces moments sont cruciaux pour monter en compétence, comprendre en profondeur les enjeux techniques, commerciaux et stratégiques auxquels la SCIC est confrontée, surtout maintenant qu'elle aborde une phase critique de mise sur le marché. L'assiduité à ces séances est indispensable ; elle est le gage de la légitimité de chaque administrateur à participer activement aux décisions du conseil.

« Dans un contexte où la SCIC ielo connaît des évolutions et des changements réguliers, des absences répétées compromettrait la capacité des administrateurs à contribuer efficacement aux délibérations, mettant en péril leur aptitude à prendre des décisions informées et légitimes ».

Les règles de savoir être

Pour développer efficacement la SCIC ielo, il est crucial de respecter des usages et coutumes qui reflètent et soutiennent ses objectifs de développement durable et sa vision coopérative. Ces pratiques qualitatives doivent être soigneusement adaptées pour encourager la collaboration, la transparence, et l'engagement envers l'intérêt collectif.

Voici quelques recommandations pour y parvenir :
Au sein du Conseil d'Administration de la SCIC ielo, il est essentiel de cultiver un savoir-être qui privilégie la qualité et la pertinence des interventions. Cela signifie valoriser les prises de parole qui apportent une réelle valeur ajoutée, tout en évitant celles qui, bien que cherchant à valoriser l'individu qui parle, se révèlent peu substantielles et peuvent diluer l'attention collective et affaiblir la motivation des membres. **Il est crucial de distinguer entre ce que l'on sait de façon concrète et ce qui relève de la croyance sans fondement expérimental.**

Au sein du CA de la SCIC ielo, il est essentiel de cultiver un savoir-être qui privilégie la qualité et la pertinence des interventions. Cela signifie :

utiliser les prises de paroles ou la communication positive, réfléchir “intérêt du projet” et non “intérêt individuel” et enfin, accepter qu’on ne sait pas tout et écouter l’avis ou apprendre des experts.

Les interventions doivent être mesurées, substantielles et positives, car participer au conseil de la SCIC ielo offre une occasion unique de s'engager dans une forme de démocratie et de gouvernance coopérative adaptée aux défis du 21e siècle.

Cela nécessite que chaque candidat présente avec sincérité et transparence ses motivations et son désir de contribuer au projet, et que les membres sociétaires évaluent objectivement les candidatures pour répondre aux besoins réels de la coopérative. Une telle démarche assure que la participation au Conseil d'Administration devienne une expérience enrichissante pour tous, incarnant l'esprit de coopération et le respect mutuel, fondamentaux pour le succès et le développement de la SCIC ielo.

Le Conseil d'Administration (CA) d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est enrichi par la diversité des intérêts et des expériences de ses membres. Cette hétérogénéité est une force, apportant une multitude de perspectives et de connaissances qui contribuent à une prise de décision éclairée et nuancée. Cependant, cette richesse implique une responsabilité dans la manière de communiquer et de participer aux discussions.

Il est crucial, pour chaque membre du CA, de reconnaître et de respecter les limites de son expertise. S'exprimer sur des sujets pour lesquels on possède une connaissance étayée et légitime enrichit le débat et la réflexion collective. À l'inverse, aborder avec certitude des sujets hors de son champ de compétence peut non seulement induire en erreur, mais également nuire à la qualité des échanges et des décisions prises.

Cette discipline dans la prise de parole requiert une écoute active et une ouverture d'esprit permettant d'accueillir les contributions de chacun, dans leur domaine de spécialité. Elle encourage également l'apprentissage continu et le partage de connaissances au sein du CA, renforçant ainsi la cohésion et l'efficacité du groupe.

Dans le cadre des interventions au sein du Conseil d'Administration (CA), il est essentiel que chaque membre s'efforce de formuler des contributions qui soient objectives, factuelles et précises. Cette approche repose sur plusieurs piliers fondamentaux pour assurer une gouvernance efficace et respectueuse :

- **Objectivité :** les interventions doivent être dépourvues de préjugés personnels et refléter une analyse impartiale des situations. Cela implique de séparer les opinions personnelles des faits avérés, de manière à ce que les décisions prises soient basées sur des critères rationnels et justes.
- **Base factuelle :** s'appuyer sur des données vérifiables et des informations concrètes est crucial. Cela signifie que les membres du CA doivent se référer à des études, des rapports, des statistiques ou tout autre élément tangible pouvant étayer leurs arguments. L'utilisation de sources fiables et reconnues renforce la crédibilité des interventions et aide à éviter les malentendus ou les décisions fondées sur des suppositions erronées.
- **Précision :** les contributions doivent être claires et détaillées, évitant ainsi toute ambiguïté. La précision dans la formulation aide à garantir que tous les membres du CA ont une compréhension commune des sujets abordés, facilitant ainsi le processus de décision.

Pour cultiver ces qualités au sein du CA, il pourra être utile de :

- **Développer des compétences en recherche et en analyse de données :** encourager les membres à se former aux méthodes de recherche d'informations et à l'analyse critique des données pour améliorer la qualité de leurs contributions.
- **Organiser des ateliers sur la communication efficace :** des sessions dédiées à la communication peuvent aider les membres à apprendre à structurer leurs interventions de manière plus efficace, en mettant l'accent sur l'objectivité, la fiabilité des sources et la clarté de l'expression.
- **Instaurer une culture de feedback constructif :** encourager les membres à donner et à recevoir des retours sur leurs interventions peut contribuer à améliorer la qualité des échanges au fil du temps, en soulignant l'importance de rester objectif, factuel et précis.

En mettant en œuvre ces principes et en renforçant les compétences associées, le CA de la SCIC pourra s'assurer que ses discussions sont enrichissantes, respectueuses et conduiront à des décisions bien informées et judicieuses.